

RCS : ALBI Code greffe : 8101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00381 Numéro SIREN : 797 698 792 Nom ou dénomination : 3G HOLDING
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2022 sous le numéro de dépôt 234

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 30/06/2021

Néant ☐

ACTIF		Brut ①	Amort. Provisions ②	Net 30/06/2021 ③	Net 31/12/2020 ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012		
- Autres	014		016		
Immobilisations corporelles	028		030		
Immobilisations financières (1)	040	1 200 000	042	1 200 000	1 200 000
(5) TOTAL I	044	1 200 000	048	1 200 000	1 200 000
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
Stocks marchandises	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
Créances clients et comptes rattachés (2)	068		070		
Autres créances (3)	072	36 811	074	36 811	2 422
Valeurs mobilières de placement	080		082		
Disponibilités	084	235 952	086	235 952	383 228
Charges constatées d'avance	092		094		
TOTAL II	096	272 763	098	272 763	385 650
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	1 472 763	112	1 472 763	1 585 650

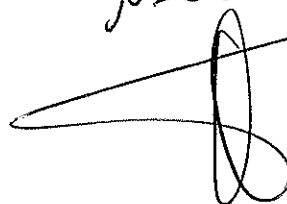
PASSIF		30/06/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel	120	100 000	100 000
Écarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126	20 000	20 000
Réserves réglementées	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131		
	132	495 861	593 542
Report à nouveau	134	-30 471	-30 471
Résultat de l'exercice	136	156 162	202 318
Provisions réglementées	140		
TOTAL I	142	741 551	885 390
Provisions pour risques et charges	TOTAL II 154		
Emprunts et dettes assimilées (4)	156	640 320	699 620
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	840	641
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	90 000	
Produits constatés d'avance	174		
TOTAL III	176	731 212	700 261
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	1 472 763	1 585 650

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

CERTIFIÉ CONFORME

N. GON



② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 30/06/2021

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE						30/06/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises			209			210	
Production vendue biens		(dont export et livraisons intracommunautaires)	215			214	
Production vendue services			217			218	
Production stockée						222	
Production immobilisée						224	
Subventions d'exploitation reçues						226	
Autres produits						230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234	
Variation de stock (marchandises)						236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240	
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier)			immobilier)		242	3 376 6 948
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243			244	
Rémunérations du personnel						250	
Charges sociales						252	
Dotations aux amortissements						254	
Dotations aux provisions						256	
Autres charges :	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259			262	
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles						
Total des charges d'exploitation (II)						264	3 376 6 948
1 - Résultat d'exploitation (I - II)						270	-3 376 -6 948
Produits financiers					III	280	164 389 218 535
Produits exceptionnels					IV	290	
Charges financières					V	294	4 851 9 268
Charges exceptionnelles :	- Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 oct.)				VI	300	
	- Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinqui D)						
Impôts sur les bénéfices					VII	306	
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)						310	156 162 202 318
B - RÉSULTAT FISCAL						312	156 162 314
Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)							
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318	
Provisions non déductibles						322	
Impôts et taxes non déductibles						324	
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247			Ecart valeurs	248	330	8 219
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997
Déductions							
Entreprise nouvelle (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)	987		Zone restruct. défense (44 terdecies)	127
Zone revitalisation rurale (44 quindecies)	138		Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duo.)	991		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sex.)	992
ZF ANG 44 quaterdecies	345		Inv. outre mer	344			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)						655	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)						643	
Divers, dont :							
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)						647	
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)						641	
Déduction except. (art 39 decies G)						649	
Créance report en arrière du déficit						346	
Déduction except. (art 39 decies B)						645	
Déduction except. (art 39 decies D)						648	
Déduction except. (art 39 decies F)						990	
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs						352	354 9
Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356	
Déficits antérieurs reportables						70 567	(dont imputés sur le résultat) 360
Résultat fiscal après imputation des déficits						370	372 9
Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2							

3G HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 82 rue Magny-Cours, 81600 MONTANS
797 698 792 RCS ALBI

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 DECEMBRE 2021
--

Exercice clos le 30 juin 2021

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2021 s'élevant à 156 161,50 euros de la manière suivante :

Affectation au compte « report à nouveau »	30.471,04 euros
A titre de dividendes	100.000 euros
Au compte « Autres réserves »	25.690,46 euros

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à 100 euros.

Ce dividende sera versé à l'issue de l'assemblée, les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par le Président.

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exception, à un prélèvement forfaitaire libératoire aux taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensés du prélèvement à la source les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) au 75.000 € (contribuables soumis à imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % auquel s'ajoute 17,2 % de prélèvements sociaux, soit pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

RAPPEL des distributions antérieures

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé à une distribution de dividendes suivants au titre des trois derniers exercices.

Exercice	Catégorie de part	Montant du revenu distribué par part	Réfaction de 40% mentionné au 2 ^{ème} du 3 de l'article 158 du Code général des impôts	
			Montant du revenu distribué éligible à la réfaction	Montant du revenu distribué NON éligible à la réfaction

Clos le 31.12.2020	Unique et ordinaire	300	300.000	0
Clos le 31.12.2019	Unique et ordinaire	0	0	0
Clos le 31.12.2018	Unique et ordinaire	0	0	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Pour extrait certifié conforme
Le Président
M. Nicolas GOIN

